

LES COORDONNATEURS AUTONOMIE

DES AGENTS DU DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DE NOS AÎNÉS

Le Département de la Charente-Maritime est au cœur des préoccupations sociales des Charentais-Maritimes. Chaque année, il consacre plus de 200 millions d'euros à la protection et la préservation de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Des agents du Département mettent en œuvre ces missions au quotidien. Ce sont les coordonnateurs autonomie.*

DES CONSEILS POUR LE QUOTIDIEN

Les coordonnateurs informent, orientent et accompagnent les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes handicapées et leurs aidants. Ils répondent aux besoins de chacun dans la vie au quotidien : les formes d'hébergement, le maintien à domicile avec un soutien possible (ménage, jardinage, courses...), les questions liées au transport ou les droits en matière d'aides départementales.

INFORMER

Au sein des délégations territoriales (voir au dos), les coordonnateurs accueillent et informent sur les différents dispositifs d'aides pour le maintien à domicile.

ORIENTER

Une orientation est faite vers les services des délégations territoriales (logement, santé...) et les autres structures telles que la Maison départementale des personnes handicapées, la caisse de retraite ou encore vers des partenaires, des associations...

ACCOMPAGNER

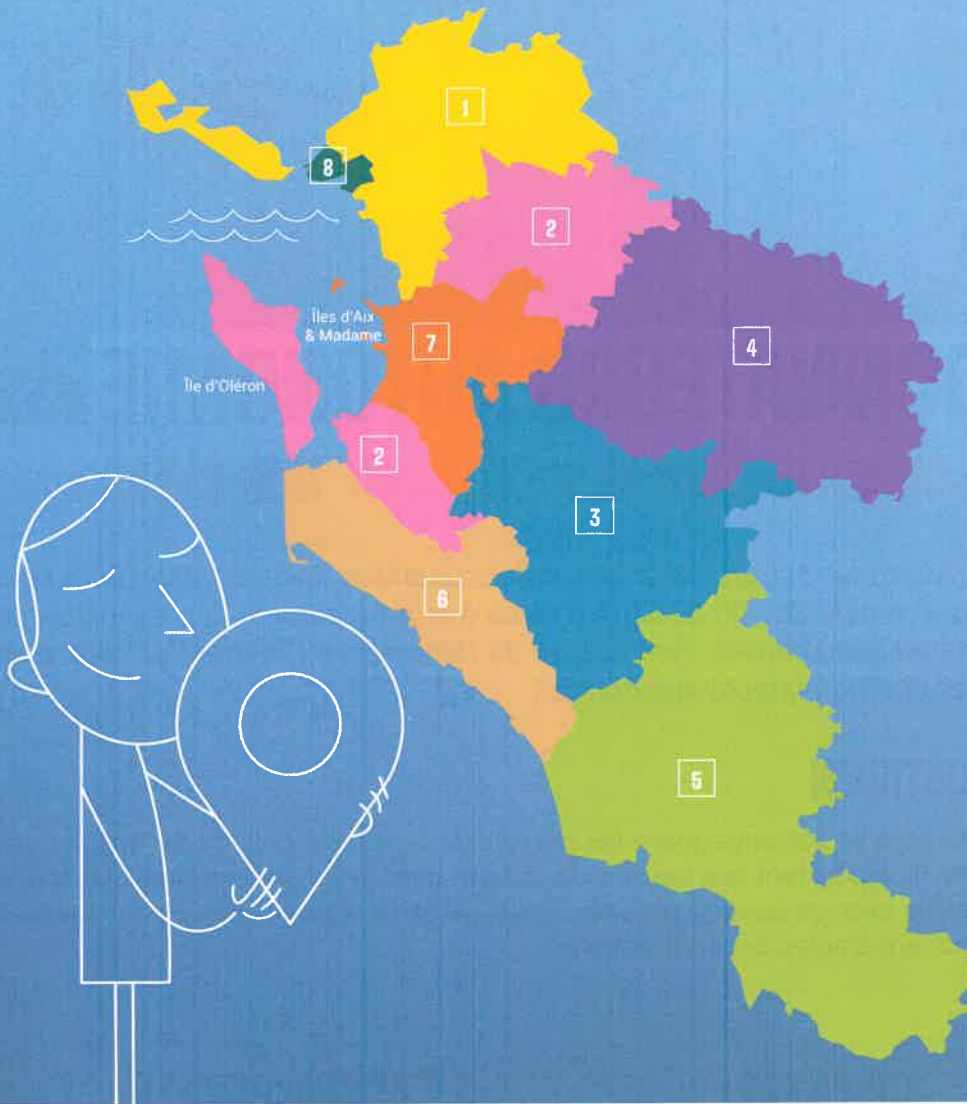
Vrais soutiens pour les démarches administratives, les coordonnateurs accompagnent les demandeurs en fonction de leurs besoins : Aide à la constitution de dossiers (aides financières...), aide à la réalisation de démarches en ligne, visites à domicile ou accompagnement des proches aidants.

* Jusqu'à présent ces missions étaient gérées par les CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination). Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Département a repris la gestion de ces derniers exceptés pour les villes de La Rochelle et de Rochefort dont les CCAS disposent d'un SAIA (service d'accueil, d'information et d'accompagnement) soutenu par le Département.

COMMENT **CONTACTER** LES COORDONNATEURS AUTONOMIE ?

Au sein de chaque Délégation Territoriale,
un coordonnateur est à l'écoute de chacun.

LES DÉLÉGATIONS TERRITORIALES



- 1 LA ROCHELLE-RÉ
AUNIS ATLANTIQUE**
 49 avenue Aristide Briand
 CS 60003
 17076 La Rochelle cedex 9
 > **05 17 83 44 18**
 > **05 17 83 44 19**
- 2 ROCHEFORT-AUNIS SUD
MARENNES-OLÉRON**
 8 rue Cavelier de la Salle
 17300 Rochefort
 • Secteur Marennes-Oléron :
 > **05 46 85 84 55**
 • Secteur Aunis Sud :
 > **05 46 88 15 83**
- 3 SAINTES**
 37 rue de l'Alma
 1710 Saintes
 > **05 46 97 54 93**
- 4 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY**
 12 rue Louis Audouin-Dubreuil
 17400 Saint-Jean-d'Angély
 > **05 46 26 29 64**
- 5 HAUTE SAINTONGE**
 Résidence Philippe
 Bâtiment C - Route de Mosnac
 17500 Jonzac
 > **05 46 48 90 12**
- 6 ROYAN ATLANTIQUE**
 55 boulevard Franck Lamy
 17205 Royan
 > **05 46 39 60 24**
- 7 CCAS DE ROCHEFORT**
 SAIA (Service Accueil
 - Information -
 Accompagnement)
 29/31 rue du Docteur Pujos
 BP 80262
 17305 Rochefort Cedex
 > **05 46 82 35 25**
- 8 CCAS DE LA ROCHELLE**
 SAIA (Service Accueil
 - Information -
 Accompagnement)
 11 rue Bletterie
 17000 La Rochelle
 > **05 46 28 35 35**

Des documents pratiques à retrouver auprès des coordonnateurs et également dans vos mairies et Établissements Publics de Coopération Intercommunale :

- ▶ le guide pour les seniors ;
- ▶ des fiches pratiques pour la vie au quotidien ;
- ▶ des dépliants à l'attention des visiteurs.



Département de la Charente-Maritime
 85 boulevard de la République - CS 60003
 17076 La Rochelle cedex 9 - Tél. 05 46 31 70 00